

DECISION

Objet : Clôture de la Sous régie « Bibliothèque le Nélumbo »

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

VU la délibération n° 17 du Conseil Municipal du 21 mars 2026, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'acte de création de la sous-régie Bibliothèque le Nélumbo en date du 15 janvier 2019,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 décembre 2025,

DECIDE

Article 1 : La sous-régie de recettes auprès de la médiathèque de la Commune nommée « Bibliothèque le Nélumbo », installée 39 avenue de Saint-Etienne à Andrézieux-Bouthéon est clôturée à ce jour,

Article 2 : En conséquence, il est mis fin aux fonctions du sous-régisseur.

Article 3 : Le Maire et le comptable public assignataire du SGC Loire Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 24 juin 2026

**Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} adjointe
Pascale DUMAZET**

